EUROPEAN COMMISSION
Directorate-General for Internal Market, Industry, Entrepreneurship and SMEs
Single Market Enforcement
Notification of Regulatory Barriers

Message 013

Communication de la Commission - TRIS/(2025) 2951

Directive (UE) 2015/1535

Notification: 2025/0548/CZ

Acceptation par la Commission de l'invocation de l'urgence (l’article 6, paragraphe 7, de la directive (UE) 2015/1535) et clôture de la procédure d'information.

MSG: 20252951.FR

1. MSG 013 IND 2025 0548 CZ FR 01-10-2025 15-10-2025 COM URGENCY 01-10-2025

2. la Commission

3. DG GROW/E/3 - N105 04/63

4. 2025/0548/CZ - X60M - Tabac

5. l’article 6, paragraphe 7, de la directive (UE) 2015/1535

6. Le 30 septembre 2025, les autorités tchèques ont notifié à la Commission le projet de «décret modifiant le décret nº 37/2017 relatif aux cigarettes électroniques, à leurs recharges et aux produits à base de plantes destinés à être fumés» (notification 2025/548/CZ) et ont demandé la procédure d’adoption d’urgence prévue à l’article 6, paragraphe 7, de la directive (UE) 2015/1535.
Après examen du projet, la Commission est d’avis que la demande d’adoption d’urgence est justifiée.
Le fait que la Commission reconnaisse l’urgence de cette affaire ne préjuge en rien de son appréciation de la compatibilité du texte notifié avec le droit de l’Union européenne.

****
Kerstin Jorna
Directeur général
Commission Européenne

Point de contact Directive (UE) 2015/1535
email: grow-dir2015-1535-central@ec.europa.eu